

qu'ils pensent, eux-mêmes, de mes paroles et de celles de tout autre. Si je ne suis pas en bonne voie de faire plus pour le développement de l'empire que ne font, eux-mêmes, avec leurs menaces, ces octogénaires qui furent probablement bons à quelque chose, il y a une soixantaine d'années, mais ne sont plus, aujourd'hui, de leur temps, parce qu'ils n'ont pas marché aussi vite que la civilisation—je veux parler des progrès de nos institutions politiques et sous d'autres rapports.

Je désire qu'il soit bien compris que lorsqu'un jeune membre du Sénat se lèvera à l'avenir pour prendre la parole sur une question d'intérêt public ou privé, personne ne devra tâcher de lui imposer silence en lui disant : "Asseyez-vous". Cette injonction respire l'autocratie russe, et le Canada n'est pas soumis au régime russe. Nous formons une partie intégrante de l'empire britannique auquel je suis fier d'appartenir; mais je désire que le premier ministre actuel de cet empire modifie son programme politique de manière à resserrer davantage les lois qui unissent les diverses parties de cet empire, et les rendre indestructibles. C'est-à-dire que je voudrais que le premier ministre Asquith et son gouvernement, et Lloyd George, et Winston Churchill se coalisent avec d'autres pour donner à la petite Irlande ce genre d'autonomie que nous possédons en Canada, et sous l'égide de laquelle j'exprime, aujourd'hui, avec une si grande liberté mes sentiments. Que le gouvernement britannique accorde à l'Irlande l'autonomie dont nous jouissons ici, et la paix, l'harmonie, l'union de toutes les forces, y comprises celles du Canada, celles des colonies du Sud-africain et de l'Australie, constitueront un empire pouvant regarder sans effroi les autres pays du monde s'entredéchirer les uns et les autres par la guerre. L'Angleterre pourrait alors se dire : "Je suis en sûreté chez moi et je le suis autant à l'étranger". Telle est l'opinion que je crois devoir exprimer, aujourd'hui, dans l'intérêt du peuple canadien, dans notre propre intérêt et celui du gouvernement britannique lui-même.

L'honorable M. ROSS (Halifax) : En ma qualité d'octogénaire, je sais quand il est à propos de prendre la parole et aussi quand il est à propos de garder le silence. Le présent sujet a provoqué un débat beau-

coup plus long que je ne m'y attendais. La question du drapeau est très simple. Si le gouverneur général ordonne que le drapeau britannique soit hissé; ou si le premier ministre du Canada ordonne lui-même, que ce drapeau soit hissé, la chose doit être faite aussitôt; mais quand il ne l'est pas, je ne crois pas qu'il en résulte un grand mal. Nous sommes tout aussi loyaux sans tenir l'"Union Jack" hissé, que nous le sommes si nous hissons ce drapeau, et j'ai souvent dit que nous avons déjà trop exalté la part prise par le Canada à la guerre du Sud-africain. La petite colonie de la Nouvelle-Zélande, dont la population est de 800,000 habitants, a fait plus que tout le Canada dans cette guerre, et elle ne s'en est jamais vantée. Je ne crois pas que le Canada ait trop fait dans cette guerre. Si nous réfléchissions un peu plus, nous pourrions même arriver à la conclusion que nous n'avons pas fait assez. Mais la question qu'il faut discuter est celle qu'il y a présentement devant la Chambre.

L'honorable M. DERBYSHIRE : C'est ce que nous aimerions à savoir.

L'honorable M. ROSS (Halifax) : Si nous avons des affaires à expédier, nous devrions nous en occuper sérieusement, et si nous n'en avons pas, pourquoi nous retenir ici.

L'honorable M. DOMVILLE : Je désire ajouter quelques mots, et persuader la Chambre que je suis très sérieux en soulevant la présente question. Je parle toutefois sur la motion d'ajournement de mon honorable ami. J'ai sous la main le manuel militaire—"King's regulations"—et ce livre nous dit dans quelle occasion l'"Union Jack" doit être hissé.

L'honorable M. POWER : Nous n'avons pas besoin de connaître cela.

L'honorable M. DAMVILLE : L'honorable sénateur n'est pas toute la Chambre. Je parle sur une motion d'ajournement et je désire appeler l'attention sur les "Règlements du Roi" (King's Regulations), qui déclarent dans quelles occasions l'"Union Jack" doit être hissé, et le jour de la célébration de la fête de l'empire est une de ces occasions. C'est pourquoi je prétends que M. Asquith ne doit pas être félicité, parce qu'il est d'avis que l'"Union Jack" ne